

Le 2 août 2023

Laurie Pushor
*President and
Chief Executive Officer*
laurie.pushor@aer.ca

Par courriel uniquement.

tel 403-297-8820

Chef Billy-Joe Tuccaro de la Première Nation crie
Mikisew – Réserve d'Allison Bay
Fort Chipewyan (Alberta)

www.aer.ca

OBJET : Demande de suspension temporaire sur le site du projet Kearl (Compagnie pétrolière Impériale Ltée)

Régulateur de l'énergie de l'Alberta (« AER ») - Numéro d'approbation 10829 - Approbation 46586-01-00 accordée en vertu de l'Environmental Protection and Enhancement Act (Loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement – « EPEA »)

Chef Tuccaro,

Avant toute chose, je tiens à reconnaître que j'ai tardé à répondre à cette lettre. Malheureusement, en raison d'une confusion au niveau de l'adresse, je n'ai pas reçu votre lettre avant la dernière semaine de juillet et n'ai donc pas été en mesure de respecter la date limite de réponse demandée fixée au 20 juillet 2023.

Je tiens aussi à reconnaître l'effet qu'ont eu les incidents liés au site Kearl de l'Impériale sur vous et les membres de votre communauté.

Notre conseil d'administration a lancé [un examen par un tiers \[EN ANGLAIS\]](#) sur les actions, les processus et les communications d'AER concernant ces incidents et publiera les conclusions de cet examen dans les semaines à venir.

Nous nous engageons à travailler aux côtés des communautés, à renforcer nos processus et notre mobilisation, à tisser des liens, à améliorer la transparence et à communiquer davantage sur notre travail. À cette fin, notre personnel a rencontré l'équipe des relations gouvernementales de la Première Nation crie Mikisew au cours des derniers mois, a publié des mises à jour hebdomadaires sur notre site Web et a envoyé ces mises à jour hebdomadaires par courriel à votre communauté et à d'autres communautés dans la région en vue de fournir les dernières informations sur l'état d'avancement des travaux effectués sur le site Kearl de l'Impériale. Nous nous attachons à améliorer nos processus et à rétablir des relations de confiance et de respect.

Alors que l'AER continue de superviser les activités de l'Impériale, comme exigé par l'ordonnance de protection de l'environnement (OPE), et que nous enquêtons sur les incidents survenus à Kearl en mai 2022 et en février 2023, nous nous engageons à communiquer les mises à jour aux employés, aux parties prenantes, aux communautés autochtones et au public aussi fréquemment et de façon aussi

transparente que possible dans le cadre de l'enquête. L'AER s'est aussi engagé à veiller à l'application de l'OPE afin que les activités de l'Impériale sur le site permettent de contenir et de surveiller efficacement la contamination; le but premier étant de s'assurer que l'eau en aval continue d'être

inquiries 1-855-297-8311

24-hour emergency 1-800-222-6514

inquiries@aer.ca

sûre et que tout impact environnemental soit atténué et fasse l'objet d'une communication. À l'heure actuelle, l'exploitation du site ne semble pas avoir d'incidence sur la capacité de l'Impériale à remplir ces obligations. Il nous incombe et nous continuerons d'exiger d'eux qu'ils respectent ce niveau de résultats dans le cadre de leurs activités de surveillance, de nettoyage et de remédiation, aujourd'hui et à l'avenir.

Comme vous le savez, nous menons une enquête approfondie sur l'Impériale en ce qui concerne les incidents à l'origine de l'OPE. Lors de nos enquêtes, nous recueillons les informations nécessaires pour comprendre pourquoi un incident s'est produit, pour mettre fin à l'activité non conforme, pour déterminer qui sont les parties responsables et, si nécessaire, pour prendre des mesures d'application. Si, à l'issue de l'enquête, l'AER estime que d'autres mesures de mise en conformité ou d'application sont nécessaires et appropriées, ces mesures supplémentaires peuvent être prises en dehors de l'OPE.

Bien que je ne puisse pas commenter directement les questions relatives aux délais de finalisation d'une enquête, je peux vous fournir quelques informations sur nos enquêtes en général. Pour certaines mesures d'application, la législation prévoit un délai de deux ans pour mener à bien une enquête et rendre une décision d'application. L'AER s'efforce de terminer les enquêtes six mois avant la date de prescription, mais cela dépend de la complexité de l'enquête. La décision de poursuivre une infraction est prise de manière indépendante par un procureur ou une procureure de la Couronne de l'Alberta, et non par l'AER.

L'AER a mis en œuvre des exigences détaillées pour la conception, la construction et l'exploitation en toute sécurité des bassins de résidus. Nous évaluons chaque année les résultats de chaque entreprise en matière de gestion des résidus, effectuons des inspections et des vérifications régulières des bassins de résidus et faisons appliquer nos exigences lorsque les entreprises ne respectent pas les règles. Il existe un régime réglementaire complet qui régit la réglementation dans ce domaine, comprenant plusieurs textes législatifs, de multiples règlements et règles, ainsi que de nombreuses directives particulières. En ce qui concerne les rapports de gestion des résidus (« RGR ») propres à chaque entreprise, l'AER a annoncé la publication des rapports 2022 le 31 mai 2023. On peut les trouver sur la page Web consacrée à la [gestion des résidus](#) sous la rubrique « **Related Information** » (renseignements connexes), en bas de page.

À la suite de l'examen par l'AER des RGR de l'Impériale concernant le projet Kearl, aucun des RGR de 2019 à 2022 n'indiquait d'infiltration en surface sur le site ou à l'extérieur de celui-ci. Dans la section 7.0 des RGR, l'Impériale indique que les eaux de ruissellement et les infiltrations provenant de l'aire de résidus Est qui passeraient à travers les digues sont gérées par le système en circuit fermé et que les eaux de ruissellement sont collectées dans les fossés de pied et les bassins de collecte et renvoyées dans l'aire de résidus externe Ouest pour être utilisées dans l'usine. Le RGR de 2021 indique que les infiltrations d'eau contaminée par les procédés d'extraction sont confirmées à l'intérieur des limites du bail dans 12 puits de surveillance dans l'aquifère profond. L'atténuation des infiltrations a été initiée par

l'activation du système d'interception des infiltrations. Le RGR de 2022 indique que les infiltrations d'eau contaminée par les procédés d'extraction sont confirmées à l'intérieur des limites du bail dans 21 puits de surveillance dans l'aquifère profond. L'atténuation des infiltrations a à aussi été initiée par l'activation du système d'interception des infiltrations.

En ce qui concerne la suppression des conditions d'approbation en vertu de l'EPEA (approbation accordée en vertu de l'EPEA 0046586-01-00), les articles 4.2.25 et 4.2.26 ont été supprimés, et des conditions d'évaluation ont été incorporées dans les conditions d'approbation existantes pour permettre une comparaison continue de la qualité de l'eau en amont et en aval de la rivière Muskeg avec le cadre de gestion provisoire de la rivière Muskeg et le cadre de gestion de la qualité des eaux de surface de la rivière Athabasca. Les conditions actuelles d'approbation en vertu de l'EPEA exigent que l'Impériale poursuive l'évaluation de la qualité de l'eau en amont et en aval du site Kearl afin de recenser les changements et d'évaluer toute influence potentielle des activités de Kearl. Aucune réduction des exigences en matière de surveillance de la qualité des eaux de surface ne figure dans l'approbation accordée en vertu de l'EPEA.

Dans le contexte de l'approbation accordée en vertu de l'EPEA, les entreprises doivent être prêtes pour une remise en état tout au long du cycle de vie d'une mine de sables bitumineux. Les entreprises doivent présenter plusieurs plans et rapports pour guider la remise en état progressive tout au long de la durée de vie d'une mine. Le Mine Financial Security Program (Programme de sécurité financière des mines – « MFSP ») gère les obligations liées aux coûts de remise en état des mines de sables bitumineux, de charbon et des usines de traitement du charbon.

L'Impériale est tenue de calculer la responsabilité du MFSP pour sa mine de sables bitumineux de Kearl conformément à la norme et au guide du MFSP. Je comprends que le gouvernement de l'Alberta a récemment recueilli les avis des parties prenantes et des communautés et organisations autochtones en vue de contribuer à l'examen par le gouvernement du MFSP et de trouver des solutions à long terme pour collecter des fonds auprès du secteur afin de couvrir les obligations de remise en état des mines de charbon et de sables bitumineux. Des informations sur cet examen sont disponibles sur le site Web du gouvernement (<https://www.alberta.ca/mine-financial-security-program-engagement.aspx>) [EN ANGLAIS] et les préoccupations concernant le programme doivent être adressées au ministère de l'Environnement et des Zones protégées.

L'AER s'engage à continuer à partager des informations et des mises à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'atténuation requis par l'OPE. Nous avons également l'intention d'organiser une journée portes ouvertes dans la collectivité de Fort Chipewyan au début du mois de septembre afin de sensibiliser la communauté aux incidents de Kearl, au rôle de l'AER dans la réglementation des sables bitumineux et aux informations relatives à l'exploitation des sables bitumineux. Nous serons également disponibles pour des réunions individuelles avec les dirigeants de la communauté, et je me réjouis de poursuivre nos conversations sur ces questions.

Sincères salutations,

inquiries 1-855-297-8311
24-hour
emergency 1-800-222-6514



Laurie Pushor
Président-directeur général

inquiries 1-855-297-8311
24-hour
emergency 1-800-222-6514

c.c.

Première ministre Danielle Smith premier@gov.ab.ca

Ministre de l'Énergie et des Minéraux, Brian Jean minister.energy@gov.ab.ca

Ministre de l'Environnement et des Zones protégées, Rebecca Schulz aep.minister@gov.ab.ca

Ministre des Relations avec les Autochtones, Rick Wilson ir.ministeroffice@gov.ab.ca

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada, Steven Guilbeault steven.guilbeault@parl.gc.ca